



Temps de travail et tamps de pause

Par **FANCH02**, le **05/07/2010** à **12:42**

Bonjour,rnrnje me permet de poster ici pour avoir votre avis sur un detail qui me tracasse.rnrnje suis actuellement responsable d une agence commercial (statut agent de maitrise) , contrat de travail a 35H et je fais reelement 37H30 par semaine (les horaires d ouverture de mon agence etant basé sur cette durée.rnrnd apres mon directeur un accord signé etablie une pause de 30min par jour , ce qui nous donne 7h de travail et 0,30h de pause soit reelement 35H de travail effectif.rnrnla ou cela me gene est que je suis seul dans mon agence et je ne peut donc pas prendre de pause etant donné que le telephone peut sonner a n importe quel moment ou qu un client peux arriver. cela est il reelement legal ou puis je exigé le paiement de ces heuresrnrnEn esperant une reponse de qui aura les competencesrnrnmerci à vous.

Par **aliren27**, le **06/07/2010** à **11:05**

bonjour,rnrnquand durant la pause vous etes à la disposition de l'employeur, et que vous ne pouvez pas disposer librement de cette pause, ce temps est considéré comme du temps de travail effectif.rnCordialementrnlaline